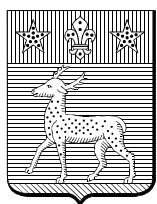


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-deux, le quatre février à 18heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 31/01/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: TAXES 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- TH = 10.30%
- TFPB = 29.12%
- TFPNB = 83.88%

avec l'augmentation de la TFPB suite au « rebasage » et propose d'appliquer ces taux en 2022.

Après échange et réflexion, l'Assemblée Délibérante est favorable à l'unanimité des
membres présents à la mise en œuvre des taux suivants : **TH = 10.30%, TFPB = 29.12%,
TFPNB = 83.88% pour 2022.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/02/2022 004-210400909-20220204-DE_2022_003-DE